

## SERVICE RECETTE COMMUNALE POUR DES FINANCES COMMUNALES SAINES

La fonction de receveur communal implique de grandes responsabilités dans la mesure où elle influence directement la santé financière de la commune. Conformément aux dispositions légales, le receveur est tenu de percevoir les recettes de la commune, d'effectuer les paiements dus et de tenir la comptabilité de la commune.

**FR** « Pour le dire simplement, notre service gère les flux d'argent communaux », déclare **Nicolas EICKMANN, receveur de la commune de Betzdorf**. En tant que principal interlocuteur au sein de ce service, il garantit que les rentrées et les dépenses soient dûment comptabilisées, s'assure que les outils informatiques nécessaires au travail soient disponibles et, au besoin, entame des démarches juridiques pour recouvrer les créances. **Maïthé NOTHUM**, sa collaboratrice, se charge de toutes les écritures comptables. Ils sont tous deux en relation avec les citoyens.

### Recettes: l'État est le premier contributeur

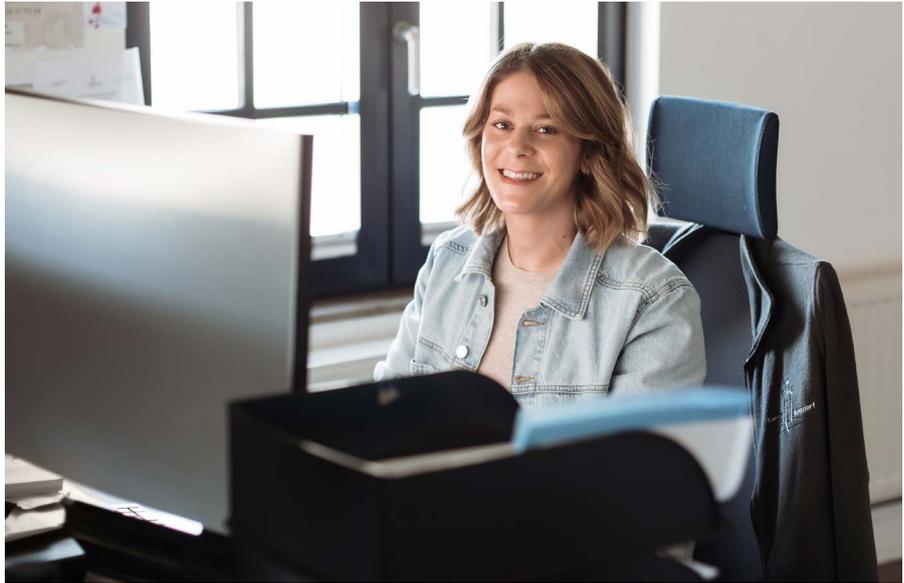
Une commune tire ses principales recettes des taxes et des aides financières que lui verse l'État. L'impôt commercial, qui est perçu par l'État et affecté au Fonds de dotation globale des communes, en forme une part importante. Le montant global de ce fonds est réparti entre les communes du pays en fonction de critères spécifiques. Les aides de l'État, que le Service Recette comptabilise également dès leur versement, servent à soutenir financièrement les projets menés et préfinancés par la commune, comme la construction de logements.



Trois fois par an, les habitants de la commune de Betzdorf se voient facturer directement les taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées, ainsi que les taxes pour la collecte des déchets. « Les poubelles ont récemment été équipées de puces et les taxes sur les déchets résiduels sont désormais calculées d'après le poids et les vidages, conformément au principe du pollueur-payeur »,

explique le receveur communal. « Nous assurons tout le volet administratif de la gestion des déchets en collaboration avec le SIGRE, et nous réceptionnons les commandes de nouvelles poubelles qui sont ensuite livrées par le Service technique. »

De plus, la Recette communale a aussi dans ses compétences le recouvrement



de l'impôt foncier et de la taxe sur les chiens, ainsi que des redevances dues pour la location de salles communales, le service « Repas sur roues », les prestations du Service Régie, le service Night Rider et bien plus encore. Le service de Nicolas EICKMANN gère par ailleurs les cautions pour les clés électroniques et mécaniques donnant accès aux bâtiments communaux, dont il existe à ce jour plus de 1 000 exemplaires.

Nicolas EICKMANN salue l'excellente discipline de paiement des habitants de Betzdorf: « Le plus souvent, les factures sont réglées dans les délais. Certains ménages rencontrent toutefois des difficultés financières en raison de la conjoncture économique actuelle. Nous nous efforçons alors de trouver une solution avec les personnes concernées et leur fournissons des conseils utiles, par exemple pour demander à la commune les aides auxquelles elles ont droit. Une condition essentielle est toutefois que ces citoyens prennent contact avec nous. Ils ne doivent en aucun cas verser des montants fractionnés ou des acomptes

de leur propre initiative sans en avoir discuté avec nous. Cela n'apporterait que des complications administratives, ce qui n'est dans l'intérêt de personne! »

### **Les dépenses exigent une bonne planification**

Les factures adressées à la commune sont préparées par le Secrétariat. Après que le Collège des bourgmestre et échevins les a approuvées, elles sont acquittées par le receveur communal. « Naturellement, nous ne pouvons pas payer jusqu'à atteindre un solde négatif, nous devons respecter le plafond de dépenses fixé dans le budget communal. Lors de l'établissement du budget annuel, la Recette communale est donc invitée à fournir une estimation des dépenses courantes prévues pour l'électricité, l'eau, etc. pour les bâtiments communaux et pour l'informatique », précise le receveur communal. Une fois par an, ce dernier doit également informer le Conseil communal des montants non recouverts, à savoir les recettes communales qui n'ont pas encore été perçues

ou qui, pour une raison quelconque, ne sont plus recouvrables. Sur la base de cet état des restants, la décharge est accordée au receveur.

Aux yeux de ce duo, tant la collaboration avec le Collège des bourgmestre et échevins que les relations avec les citoyens se passent à merveille. « Nous avons à cœur d'offrir un bon service aux citoyens. Si un problème survient, nous adoptons une attitude proactive et nous nous concentrons sur la recherche de solutions. Grâce à cette philosophie, nous n'avons pratiquement que des expériences positives à notre actif! »